

Conseil Communal
Séance du 15 décembre 2011

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Chenogne.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
CHENOGNE	10.381,86 €	0 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ce budget.

2. Approbation d'un douzième provisoire : janvier 2012.

Le budget 2012 sera présenté à un Conseil Communal de fin janvier. Aussi, le Conseil Communal autorise-t-il le Collège à effectuer pour le mois de janvier 2012, les dépenses nécessaires à concurrence d'un douzième provisoire des crédits prévus au budget de 2011 en attendant que le budget 2012 soit voté.

3. Programme Prioritaire des Travaux à l'école de Vaux-sur-Sûre : approbation de la résolution d'emprunt (Fonds de garantie).

Le Conseil Communal approuve un emprunt de 37.015,14 € auprès de Dexia pour paiement de la quote-part communale dans le Programme Prioritaire des Travaux à l'école de Vaux-sur-Sûre. Remboursement en 20 ans. Intervention du Fonds des bâtiments scolaires pour ce qui dépasse les 1,25% d'intérêt.

4. Programme Prioritaire des Travaux à l'Ecole de Nives : approbation du décompte final pour le lot 7 – Revêtement de sol souple + peinture.

Le Conseil Communal approuve le décompte final du marché « Extension de l'implantation scolaire de Nives – lot 7 : revêtement de sol souple + peinture » pour un montant de 32.546,63 € hors TVA. Il y a des travaux supplémentaires : pose de stores ainsi que rafraîchissement des peintures dans les anciens locaux.

5. Travaux d'amélioration des voiries agricoles 2011 : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Présentateur : Daniel COLLARD

Le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Travaux d'amélioration des voiries agricoles 2011 ».

Montant estimé du marché : 247.680,50 € hors TVA.

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Sollicitation des subsides de la Région wallonne : 60%

6. Demande de permis unique d'Electrawinds en vue de la construction et de l'exploitation de sept éoliennes d'une puissance maximum de 2,5 MW d'une cabine de tête et d'un poste de transformation (Ancienne Commune d'Hompré) : modification de voirie.

Le Collège Communal du 16/11/11 a remis un avis négatif sur la demande du Permis unique vu les modifications de voiries, le Conseil communal se prononce également sur cet aspect (nombreux aménagements ; différentes perturbations pendant et après le chantier, ...). Le Conseil communal émet un avis défavorable sur les modifications de voiries.

7. Règlement taxe Immondices pour l'exercice 2012 (taux inchangés par rapport à l'exercice 2011) : approbation.

Le Conseil Communal approuve le règlement taxe immondices pour 2012. Les montants restent inchangés par rapport à 2011, à savoir :

	<i>2012</i>	<i>Nombre de vidanges gratuites</i>
Ménage composé d'une seule personne	140,00 €	32 vidanges
Ménage composé de 2 ou 3 personnes	233,00 €	36 vidanges
Ménage composé de 4 personnes et plus	276,00 €	40 vidanges
Ménage avec chambres d'hôtes	276,00 €	40 vidanges
Gardiennes d'enfants ONE et indépendantes	276,00 €	52 vidanges
Secondes résidences	276,00 €	36 vidanges
Economie et commerce	276,00 €	52 vidanges
Gîtes	276,00 €	52 vidanges
Campings	276,00 €	52 vidanges
Maisons de repos	276,00 €	52 vidanges

L'obligation d'atteindre les 95% du coût-vérité est compensée par le fait que la Commune ne doit plus tenir compte de la dépense « location-leasing des duo-bacs » qui tombe en 2012 et que les autres dépenses restent stables.

8. Convocation à l'Assemblée générale de l'Intercommunale PNHSFA du 11 janvier 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale PNHSFA du 11 janvier 2012 à Martelange.

La séance est levée.